

AVENANT AU REGLEMENT DE L'OPERATION

« BONUS SUPPORTER »

Les articles suivants sont modifiés comme suit :

ARTICLE 2 : CONDITIONS RELATIVES AU MATCH DE L'ASNL

L'opération BONUS SUPPORTER ne concerne que les matchs à domicile de l'AS NANCY LORRAINE en Championnat de France de Football (Ligue1 ou Ligue 2) qui se soldent par une victoire de l'AS NANCY LORRAINE, ce qui exclut tout match se terminant par une défaite ou un match nul de l'AS NANCY LORRAINE.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA REDUCTION DE PRIX

La réduction de prix dont bénéficie le « supporter » ne donnera lieu à aucun remboursement en espèces et elle ne sera pas imputée directement sur les achats effectués le lendemain du match. Cette réduction sera obligatoirement créditée sous la forme d'un bon d'achat remis lors du passage en caisse et à utiliser dans un délai défini par le centre E. LECLERC Nancy les 2 Rives.